

Le galléco numérique est présentement très virtuel

Date : 24 mars 2017

Rappelons quelques dates :

- **Fin juin 2016** - mandaté par le Conseil départemental, le cabinet Auxilia révèle que « *développer le galléco en numérique* » n'arrive qu'au 4^{ème} rang des priorités des citoyens et au 6^{ème} rang des priorités des professionnels, et par ailleurs - pour des raisons de « *pertinence des solutions* » - ce cabinet conseil préconise « *fortement d'éviter toute décision hâtive sur cette question stratégique* » en précisant que ce n'est certainement pas la première question à traiter
- **Le 2 novembre 2016** - le quotidien Ouest-France cite la directrice de l'association Galléco, qui déclare curieusement que : « *Nous nous donnons un an pour mettre en place le dispositif avec, comme date buttoir, le 21 septembre 2017 qui marquera les 4 ans de la* (ndlr : mise en circulation de la) *monnaie* »
- **Le 22 novembre 2016** - le Conseil des collègues, qui est l'instance dirigeante de l'association, décide de « *mettre en pause le projet du Galléco numérique* » en même temps qu'il « *valide le lancement de la procédure de licenciement économique* » d'un salarié, auquel il a effectivement été procédé le 28 février 2017
- **Le 6 mars 2017** - alors que le projet de numérisation repose en partie sur un service civique, le Conseil des collègues acte le départ des 2 personnes ayant effectué un service civique auprès de l'association au cours de l'année 2016, et décide qu'il n'y aura « *pas de service civique pour l'instant tant qu'on est pas sûr qu'une personne sera en mesure de l'accompagner pendant 6 mois* ». De plus, dans la décision de répartition des activités entre les bénévoles et la directrice de l'association qui en est à présent l'unique salariée, **personne n'est plus en charge du projet de numérisation**. Enfin, sur son site internet, l'association affiche publiquement que la directrice de l'association « *sera en congé maternité à partir du début juillet* » (soit dans 3 mois, et en principe pour 16 semaines, donc jusqu'aux environs de la fin octobre 2017, non compris les congés annuels qui pourraient suivre et pourraient conduire assez près de la fin de l'année).

J'ajoute qu'au-delà des coûts du fonctionnement courant de l'association, le projet de numérisation lui-même a été évalué à 150.000 euros dans le dossier de demande de subvention formulée auprès de Rennes Métropole... qui n'a suivi qu'à hauteur de 10.000 euros : 8.000 euros d'acompte et le solde in fine (pas de quoi pavoiser... d'autant que les autres partenaires follement espérés, dont le Conseil régional, n'ont pas suivi).

Alors même que - de l'avis général - le galléco numérique conditionne le développement de la monnaie de notre principauté, si ce n'est même sa simple survie, qui peut raisonnablement croire à son lancement le 21 septembre prochain ?

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>



En tous cas, pas moi : télécharger [ma contribution à l'évaluation du galléco](#) (10,4 Mo)